

DIRECTION GÉNÉRALE

Christian DUBLÉ
Directeur des Centres Hospitaliers de
VIENNE, BEAUREPAIRE, CONDRIEU et
du PILAT RHODANIEN
Président du Comité Stratégique du
GHT VALRHÔNESANTÉ

Jean-François HÉLIE
Secrétaire Général
Directeur de la Communication, de la
Recherche, de la Qualité et des
Usagers
Secrétaire Général du GHT
VALRHÔNESANTÉ

Magdelène HUSTACHE
Chargée des Affaires Générales
et de la Communication
Tel : 04 74 31 32 06
Mail : m.hustache@ch-vienne.fr

Vanessa MORISOT
Secrétaire – Direction Générale
Tel : 04 74 31 32 03
Mail : direction@ch-vienne.fr

Élodie GUEDES
Secrétaire – Direction Générale
Tel : 04 74 31 32 01
Mail : sec.direction@ch-vienne.fr

DÉCISION DU DIRECTEUR N° 2023 – 067

Décision modificative n°2 - 2023

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 6143-7 et R. 6145-1 et suivants,
- Vu le rapport de présentation de la décision modificative n°1 à l'Etat Prévisionnel des Ressources et des Dépenses (EPRD) 2023 du Centre Hospitalier de Vienne,
- Après concertation avec le Directoire en sa séance du 14 novembre 2023,

Arrête conformément au rapport présenté ci-dessous, la décision modificative n°2 à l'EPRD 2023 du Centre Hospitalier de Vienne.

	EPRD 2023	Date : 25/10/2023
	DECISION MODIFICATIVE N° 2 – 2023	A destination du Directoire du 14/11/2023

RAPPORT DE PRESENTATION - Exercice 2023

BUDGET E

DEPENSES			
COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT
E63111	-11 000,00 €	E62114	7 000,00 €
E64131	-11 000,00 €	E6411788	24 000,00 €
E64252	-3 000,00 €	E641511	43 000,00 €
E64511	-30 200,00 €	E6421111	10 000,00 €
E64515	-30 200,00 €	E642211	600,00 €
E6484	-5 000,00 €	E642371	5 800,00 €
TOTAL	-90 400,00 €	TOTAL	90 400,00 €

0,00 €

RECETTES			
COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT
TOTAL	0,00 €	TOTAL	0,00 €

0,00 €

La décision modificative n°2 du budget de l'EHPAD de Vienne consiste à effectuer des virements de crédits pour abonder les comptes limitatifs.

BUDGET T

DEPENSES			
COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT
T64131	-66 000,00 €	T64111	24 000,00 €
T6421111	-1 584,12 €	T641514	42 000,00 €
		T642371	1 584,12 €
TOTAL	-67 584,12 €	TOTAL	67 584,12 €

0,00 €

RECETTES			
COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT
TOTAL	0,00 €	TOTAL	0,00 €

0,00 €

La décision modificative n°2 du budget de l'EHPAD de Chasse sur Rhône consiste à effectuer des virements de crédits pour abonder les comptes limitatifs.

BUDGET C

DEPENSES			
COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT
C648816	-33 100,00 €	C6411788	25 000,00 €
		C64131	7 500,00 €
		C6415788	600,00 €
TOTAL	-33 100,00 €	TOTAL	33 100,00 €

0,00 €

RECETTES			
COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT
TOTAL	0,00 €	TOTAL	0,00 €

0,00 €

La décision modificative n°2 du budget de l'IFSI consiste à effectuer des virements de crédits pour abonder les comptes limitatifs.

BUDGET H

DEPENSES			
COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT
H64111	-166 000,00 €	H64131	166 000,00 €
H642211	-132 000,00 €	H6421115	132 000,00 €
H642311	-96 000,00 €	H642532	96 000,00 €
TOTAL	-394 000,00 €	TOTAL	394 000,00 €

0,00 €

RECETTES			
COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT
TOTAL	0,00 €	TOTAL	0,00 €

0,00 €

La décision modificative n°2 du budget principal du CH LUCIEN HUSSEL consiste à effectuer des virements de crédits pour abonder les comptes limitatifs.

Fait à Vienne, le 14 novembre 2023

Christian DUBLÉ

Directeur